



La version que vous consultez n'est pas définitive. Ce programme peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

A Louvain-la-Neuve - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **NON**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Sciences de l'éducation et Enseignement**

Organisé par: **Faculté des sciences de l'éducation (EDUC)**

Sigle du programme: **MSFE2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Structure du programme	3
Programme	4
Programme détaillé par matière	4
Cours et acquis d'apprentissage du programme	5
Informations diverses	6
Conditions d'accès	6
Règles professionnelles particulières	8
Pédagogie	8
Evaluation au cours de la formation	8
Gestion et contacts	8

MSFE2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le nouveau programme de Master de spécialisation en formation d'enseignants (MSFE2MC) s'adresse aux formateur-trices en formation d'enseignant-es. Ce programme est organisé en co-diplômation par l'UCLouvain et trois hautes écoles partenaires (EPHEC-Education, Haute école Louvain en Hainaut et Haute école Léonard de Vinci). Les quatre partenaires ont chacun une expertise reconnue dans la formation des enseignant-es. De longue date, l'UCLouvain est impliquée dans la formation des enseignant-es par la formation continue qu'elle propose à des enseignant-es en exercice (via le programme de Master en sciences de l'éducation FOPA2M) et notamment, son option « formation des enseignants » qui forme les futur-e-s psychopédagogues.

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants (Décret FIE, 2019), la formation des formateur-trices enseignant dans les programmes de formation des enseignant-es a été repensée. Elle nécessite l'obtention de ce master de spécialisation en formation d'enseignants pour enseigner des unités d'enseignement dans les axes 3, 4 & 6 du décret, ainsi que dans l'axe 11 pour ce qui relève des aspects didactiques des matières qui seront enseignées par le-la futur-e enseignant-e (cf. article 48, § 1 – DFIE).

Le présent master de spécialisation (MSFE2MC) répond à cette exigence. Les diplômé-es de ce programme seront réputé-es avoir le CAPAES qui est le titre requis pour être nommé-e en Haute école (cf. décret CAPAES).

L'UCLouvain contribue depuis 2002 à la formation des enseignant-e-s des hautes écoles, via l'organisation du CAPAES (en co-organisation avec le CPFEB, organisme de promotion sociale) ainsi que par l'organisation de son Master de spécialisation en pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur, qui vise à permettre à des enseignant-es et assistant-es des hautes écoles et des universités de réaliser une recherche appliquée sur son terrain (programme également organisé depuis 2002, et co-organisé avec l'Université de Namur depuis 2008).

Elle organise également depuis 2014 un certificat universitaire d'accompagnement des pratiques professionnelles, en partenariat avec les trois Hautes écoles, partenaires de ce programme.

Depuis septembre 2023, l'UCLouvain co-diplôme avec chacune des hautes écoles partenaires les nouveaux programmes de Bachelier et de Master en enseignement des sections 1, 2 & 3, organisés au sein de chaque haute école. Elle propose avec ces mêmes partenaires (à l'exception d'Hénallux) un nouveau certificat universitaire en encadrement de stages pour enseignant-es en formation (CUES - <https://uclouvain.be/fr/etudier/formation-maitres-de-stage.html>).

1 Cfr DFIE, art. 19. - Les axes de formation suivants : 1. une formation disciplinaire incluant des aspects de la didactique de la discipline ou appliquée à la discipline ; 3. une formation à et par la pratique ; 4. une formation didactique et pédagogique ; 6. une formation à et par la recherche en éducation et en didactique.

Votre profil

Ce master vise les professionnel-les du domaine de la formation des enseignant-es qui souhaitent développer de nouvelles compétences en tant que formateur-trice d'enseignant-es.

Votre programme

Les principaux atouts du programme proposé sont :

- Accompagnement de professionnel-le-s dans l'emploi : possibilité de se former, dans le cadre d'activités groupées et organisées spécifiquement pour des formateur-riche-s d'enseignants et d'ainsi échanger avec des collègues qui font le même métier.
- Analyse de ses pratiques de formateur-trice : ceci permet une dynamique de développement professionnel, encourage le retour des analyses des pratiques avec la perspective d'organiser une journée de partage de pratiques, à partir des travaux de synthèse de l'axe 1. Ceci permet d'échanger avec d'autres professionnels impliqués dans la formation des enseignants.
- Amélioration de ses pratiques, en pouvant argumenter les innovations et changements implémentés : retour et partage des recherches réalisées pour les mémoires, via séminaire ou journée d'études et possibilité de diffuser ces travaux (communication, voire publications)
- L'obtention de ce Master de spécialisation permet d'être titulaire du CAPAES (cf. art. 48, §2, DFIE)
- Il est en outre nécessaire pour enseigner dans les axes 3, 4 & 6 du décret, ainsi que dans l'axe 1 pour ce qui relève des aspects didactiques des matières qui seront enseignées par le futur enseignant (cf. article 48, § 1 – DFIE)

Le formateur ou la formatrice d'enseignant-es enseigne à de futur-es enseignant-es comment exercer et se développer pour leur futur métier. Cela requiert une expertise différente de celle d'un-e enseignant-e de sa discipline. Ce programme est axé sur une forte interaction entre la pratique et la théorie : dans ce programme, l'accent est mis sur la pertinence pour et le transfert vers sa propre pratique. Sa propre pratique de formateur ou formatrice d'enseignants sert de point de départ et est travaillée tout au long du programme. Ces expériences professionnelles sont examinées de manière critique, remises en question et étayées par des recherches scientifiques et des cadres théoriques pertinents. En outre, les étudiant-e-s sont amené-e-s à « questionner » / étudier leurs propres pratiques. Ainsi, ils ou elles approfondissent leur compréhension du « pourquoi » derrière le « comment », acquièrent un langage scientifiquement fondé pour regarder et parler plus précisément de leurs activités professionnelles et deviennent plus compétent-e-s pour optimiser cette pratique.

C'est pourquoi le programme comprend dix unités d'enseignement (UE) réparties dans les deux axes de formation suivants : (1) l'analyse des pratiques et (2) la prise de distance réflexive sur les dispositifs de formation des enseignant-es et leurs effets.

Tenant compte de la pratique professionnelle des candidat-es à ce programme, les deux axes de formation ont été conçus pour pouvoir se suivre en successif et être suivis en allègement sur deux années académiques, à la demande de l'étudiant (auquel cas, l'axe 1 est suivi l'année 1 et l'axe 2 l'année suivante). Ils peuvent cependant se suivre en parallèle selon le choix de l'étudiant de suivre l'ensemble du programme sur une année de 60 crédits.

MSFE2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Vision du diplômé

Ce Master de spécialisation de 60 crédits vise à former les formateurs ou formatrices d'enseignant-e-s qui possèdent une expérience en formation d'enseignant-es. Conçu autour de deux axes de formation, de 30 crédits chacun, il s'inscrit dans la visée du SoTL (Scholarship of Teaching and Learning), mettant deux dimensions au centre de la formation :

- Une dimension « pratiques professionnelles » : elle vise l'analyse et la description des pratiques professionnelles en formation d'enseignant-es, qui sera au coeur de la première activité de synthèse (permettant d'évaluer les 30 crédits de l'axe 1) ;
- Une dimension « recherche » : elle vise une prise de distance réflexive sur les pratiques en vue de les améliorer. Cette prise de distance, étayée par des données empiriques, issues de sa pratique et ancrée dans la littérature scientifique, sera finalisée par la rédaction d'un mémoire (permettant d'évaluer les 30 crédits de l'axe 2).

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

->

Maîtriser les **compétences travaillées** au sein de ce Master de spécialisation, qui sont celles définies par le décret FIE (art.51) :

- La maîtrise de la didactique de la ou des disciplines concernées ou de la didactique appliquée à ces disciplines ;
- La connaissance et la compréhension des lieux de formation au sein desquels on aura à exercer et de ceux au sein desquels exerceront ses futurs étudiants ;
- La capacité à accompagner des personnes en situation de formation professionnelle ;
- La maîtrise des spécificités de la pédagogie pour adultes et notamment les jeunes adultes ;
- La capacité à participer à la conception de dispositifs de formation pour enseignant -e s et à mettre en oeuvre ces dispositifs ;
- La capacité à observer, à analyser et à évaluer des éléments de pratique professionnelle enseignante en vue de conseiller et d'aider à réajuster ces pratiques en s'inspirant notamment de résultats de recherches scientifiques en éducation, en didactique des contenus disciplinaires, à enseigner en psychologie, en sociologie de l'éducation et en étude de genre, concernant notamment la diversité culturelle, les inégalités socio-économiques, le genre ;
- La capacité de mener, individuellement et avec ses pairs, une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les étudiants et la réussite de ces dernier -e s, notamment en s'appuyant sur diverses disciplines des sciences humaines, afin de réguler son enseignement dans une perspective d'efficacité et d'équité.

L'ensemble de ces objectifs s'inscrit dans le cadre d'une distanciation épistémologique et d'une vision systémique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme est structuré autour de deux axes de formation :

1. l'axe « analyse des pratiques », comprenant :

- Une UE centrée sur le développement professionnel et le développement de compétences de formateur ou formatrice en enseignement supérieur (pédagogie spécifique de l'enseignement supérieur, conception de dispositifs pédagogiques et d'évaluation pour l'enseignement supérieur, ...)
- Deux UE centrées sur la formation initiale et continuée d'enseignant-es (construction identité professionnelle des enseignant-es, méthodologie spécifique de la formation initiale)
- Une UE spécifique, ciblant les approches didactiques des matières enseignées tant dans la manière de construire et d'enseigner dans un programme de formation d'enseignants que de construire et d'enseigner dans les programmes de formation destinés aux élèves des sections 1, 2 ou 3
- Un séminaire d'analyse des pratiques (10 crédits) visant l'intégration de l'axe 1

2. l'axe « prise de distance réflexive sur les dispositifs de formation des enseignant-es et leurs effets », comprenant :

- Une UE centrée sur les recherches en formation initiale et continuée d'enseignant-e-s
- Deux UE spécifiques, ciblant les approches pédagogiques de l'enseignement obligatoire d'une part ainsi que les dimensions sociales de l'école et la prise en compte des diversités (dans sa classe, dans l'école en collaboration avec ses collègues, avec les parents et partenaires de l'école, ...)
- Un séminaire d'accompagnement et de promotion du « Mémoire » (15 crédits) visant l'intégration de l'axe 2

Deux productions de synthèse seront évaluées à l'issue de chaque axe, pour valider l'ensemble des UE de l'axe.

Ouverture aux adultes

Pour permettre l'organisation du programme, chaque UE sera organisée sur des périodes de 4 jours en présentiel avec du travail de lecture et d'analyse en préparation ou suivi de ces séances. Les séances réservées aux différents séminaires d'accompagnement seront réparties sur les différents jours en présentiel, ce qui permettra l'accompagnement des étudiant-e-s dans leur travail de synthèse toute l'année, sachant que la pratique sera valorisée dans le cadre du séminaire d'analyse des pratiques de l'axe 1 et sera nécessaire à la dimension empirique à réaliser pour l'axe 2, dans le cadre du séminaire et de la réalisation du mémoire.

L'ensemble de la formation implique donc une trentaine de jours de formation pour 60 crédits (16 à 18 jours pour l'axe 1 et 13 à 15 jours pour l'axe 2).

MSFE2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026
- ⊖ Non organisé cette année académique 2025-2026 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2025-2026 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- ⊗ Cours accessibles aux étudiants d'échange
- ⊗ Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Axe 1 - Analyse des pratiques (30 crédits)

○ LMSFE3101	Pédagogie de l'enseignement supérieur	Mariane Frenay Pascale Wouters	FR [q1] [22.5h] [5 Crédits] ⊗
○ LMSFE3102	Méthodologie de la formation initiale des enseignants I		FR [q1] [22.5h] [5 Crédits] ⊗
○ LMSFE3103	Approches didactiques des disciplines enseignées	Stéphane Colognesi	FR [q2] [22.5h] [5 Crédits] ⊗
○ LMSFE3104	Méthodologie de la formation initiale des enseignants II		FR [q2] [22.5h] [5 Crédits] ⊗
○ LMSFE3105	Séminaire d'intégration de l'analyse des pratiques	Marc Blondeau Catherine Van Nieuwenhoven	FR [q1+q2] [45h] [10 Crédits] ⊗

o Axe 2 - Prise de distance réflexive sur les dispositifs de formation initiale des enseignants et leurs effets (30 crédits)

○ LMSFE3201	Méthodologie de la formation initiale des enseignants III	Virginie März Catherine Van Nieuwenhoven	FR [q1] [22.5h] [5 Crédits] ⊗
○ LMSFE3202	Ecole et diversités		FR [q1] [22.5h] [5 Crédits] ⊗
○ LMSFE3203	Questions approfondies de pédagogie de l'enseignement obligatoire		FR [q2] [22.5h] [5 Crédits] ⊗

o Mémoire, y compris le Séminaire accompagnement du mémoire (15 crédits)

○ LMSFE3204	Séminaire d'accompagnement du mémoire	Marc Blondeau Stéphane Colognesi Mariane Frenay Virginie März Catherine Van Nieuwenhoven	FR [q1+q2] [30h] [2 Crédits] ⊗
○ LMSFE3205	Mémoire		FR [q1+q2] [] [13 Crédits] ⊗

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout·e diplômé·e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

MSFE2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera 2° précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littera 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

LES CONDITIONS GENERALES (ART 112 DU DECRET PAYSAGE) REPRISES CI-DESSUS NE S'APPLIQUENT PAS A CE MASTER DE SPECIALISATION.

Le décret FIE (art. 54) précise :

« Ont seuls accès au master de spécialisation en formation d'enseignants les étudiants qui sont titulaires:

1° soit d'un master en sciences de l'éducation;

2° soit d'un master de spécialisation en Enseignement tel que défini aux articles 43 et suivants, soit d'un master en enseignement section 4 tel que défini dans le présent décret;

3° soit d'un master qui correspond à un des titres requis correspondant à un des cours à conférer tel que définis à l'annexe 2 du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, ledit cours faisant partie du programme de la formation initiale directe ou différée à l'enseignement telle que définie dans le présent décret. Ce master étant complété par le grade académique de master en enseignement section 5 définie aux articles 29 et suivants ;

4° soit, pour les membres du personnel se destinant à prendre en charge, dans les Ecoles supérieures des Arts, l'enseignement de la didactique d'un ou plusieurs cours artistiques, une reconnaissance d'expérience utile et de notoriété selon les modalités définies à l'article 82, § 2, du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statut des personnels, droits et devoirs des étudiants). »

En outre, l'article 76 précise :

« Les titulaires d'un master tel que défini à l'article 54, 3°, ont accès au master de spécialisation en formation d'enseignement si ce master est à finalité didactique ou s'il est complété par le titre d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur obtenu dans le cadre du décret du 8 février 2001 définissant la formation initiale des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur ou obtenu dans le cadre d'une législation antérieure ».

Étant donné que cette formation est fondée sur la pratique professionnelle de l'étudiant-e (axe 1) et que celle-ci sera nécessaire à la dimension empirique à réaliser pour l'axe 2, il est vivement recommandé que les candidat-es à ce master possèdent une expérience en formation d'enseignant-es.

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Selon le Décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants :

« Article 48. - § 1er. Les membres du personnel, chargés, dans une Haute Ecole ou dans un établissement d'enseignement supérieur de promotion sociale, des unités d'enseignement relevant des axes 3, 4 et 6 définis à l'article 19, alinéa 1^{er}, ainsi que de l'axe 1 pour ce qui relève des aspects didactiques et visant des matières qui seront enseignées par le futur enseignant, sont titulaires d'un master de spécialisation, tel que défini à l'article 15, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 47°, du décret Paysage, en formation d'enseignants.

Le master de spécialisation en formation d'enseignants doit être obtenu dans les six ans à dater de la première désignation dans une fonction pour laquelle ce master est exigé. Au-delà de cette période, le membre du personnel ne peut plus être désigné dans cette même fonction ou dans une fonction soumise aux mêmes exigences.

Dans le cas de l'extension ou du changement d'attribution d'un membre du personnel, l'exigence d'obtention du master de spécialisation en formation d'enseignants ne porte que sur les attributions décrites au 1^{er} alinéa.

§ 2. Les détenteurs du master de spécialisation en formation d'enseignants sont réputés titulaires du Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur en Hautes Ecoles et dans l'Enseignement supérieur de Promotion sociale défini par le décret du 17 juillet 2002. »

PÉDAGOGIE

Visant le développement professionnel de formateurs ou formatrices d'enseignant-es au sein d'établissements d'enseignement supérieur, les différentes UE sont conçues pour soutenir la réalisation des deux travaux de synthèse, clôturant chaque axe de la formation (portfolio d'analyse de pratiques et mémoire). A cette fin, les séances des unités d'enseignement s'appuieront sur la lecture de textes de base, viseront l'appropriation de cadres théoriques en collectif, avec le soutien des enseignant-es du programme et par les interactions avec les pairs. Il s'agira donc – à partir de la description et de l'analyse de ses pratiques – de finaliser un projet de mémoire, qui visera l'amélioration de celles-ci en réalisant une recherche appliquée dans son environnement professionnel. Des outils et grilles d'analyse théoriques seront ainsi proposés et travaillés, pour que chacune et chacun puissent s'en saisir pour ce travail.

En cohérence avec l'approche du SoTL, la production visée par le mémoire sera double : une production écrite, pouvant prendre la forme d'un article de recherche, par exemple et une présentation orale, visant la diffusion du résultat de son travail à d'autres enseignant-es de l'enseignement supérieur, soit au sein de son établissement, soit dans le cadre d'événements de diffusion des pratiques ou de recherches.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

L'évaluation certificative du programme repose sur deux travaux de synthèse à réaliser (axe 1 : portfolio d'analyse des pratiques ; axe 2 : mémoire). Des évaluations formatives dans l'élaboration de ces productions seront assurées dans le cadre des séminaires associés à chacun des axes.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/EDUC

Faculté des sciences de l'éducation (EDUC)

Secteur des sciences humaines (SSH)

EDUC

Place Cardinal Mercier 10 - bte L3.05.01

1348 Louvain-la-Neuve

Mandat(s)

- Doyenne : Mariane Frenay
- Directrice administrative de faculté : Catherine Fraikin

Commission(s) de programme

- Ecole de formation des formateurs du supérieur (FOSU)

Responsable académique du programme: [Mariane Frenay](#)

Jury

- Présidente du jury: [Mariane Frenay](#)

Personne(s) de contact

- Responsable administrative: [Emmanuelle Druart](#)